



Conseil économique et social

Distr. générale
14 janvier 2002
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-troisième session

5-8 mars 2002

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Statistiques économiques : comptabilité nationale

Rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale

Note du Secrétaire général

Comme suite à la demande faite par la Commission de statistique à sa trente-deuxième session**, le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre le rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale (organisateur : Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale).

* E/CN.3/2002/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément No 4 (E/2001/24)*, chap. II, sect. A.



Rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	4
II. Mise à jour du SCN de 1993	3–20	4
A. Recommandation officielle concernant le traitement des licences d'exploitation de téléphones cellulaires	3–7	4
B. Débats et conclusions relatifs à d'autres questions	8–17	6
1. Traitement des coûts des transferts et de la plus-value foncière	8–9	6
2. Comptabilisation des intérêts échus	10	6
3. La comptabilisation des intérêts en période d'inflation élevée	11	6
4. Caisses de retraite non capitalisées pour les fonctionnaires	12	6
5. Options d'achat d'actions	13	6
6. Comptabilisation des prêts non productifs	14	7
7. Comptabilisation des accords de rachat	15	7
8. Assurance et réassurance	16	7
9. Marques de commerce et franchises	17	7
C. Groupe consultatif d'experts auprès du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale	18	7
D. Travaux des groupes de discussion électronique	19–20	8
III. Évaluation de l'application du SCN de 1993	21–25	8
A. Version révisée du questionnaire sur l'application conceptuelle	22	8
B. Évaluation de la qualité des données utilisées dans la comptabilité nationale	23–25	9
IV. Coordination des programmes de travail sur l'application du SCN de 1993	26–30	9
A. Programme de recherche, développement conceptuel et méthodologique	26–29	9
1. Traitement des actifs incorporels non produits	26	9
2. Guide des institutions à but non lucratif	27	9
3. Guide révisé sur la comptabilité environnementale	28	10
4. Autres sujets de recherche	29	10
B. Présentation intégrée des programmes de travail du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale	30	10
V. Thèmes de discussion	31	10
Annexes		
I. Version révisée du questionnaire relatif à l'application du SCN		11

II. Mandat du Groupe consultatif d'experts du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale	14
III. Manuels, précis et documentation concernant la mise en oeuvre du Système de comptabilité nationale établis par les organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale	16
IV. Résumé des activités relatives au SCN menées par les organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale	18

I. Introduction

1. À sa trente-deuxième session, la Commission de statistique :

a) S'est félicitée de la nouvelle approche proposée par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale pour évaluer les progrès réalisés dans l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993) et l'a entérinée. Les trois dimensions de cette nouvelle approche sont : i) la couverture des comptes; ii) l'application des concepts; et iii) les questions de qualité. Dans les étapes antérieures, seule la notion de « couverture » définie dans la nouvelle approche avait été prise en compte;

b) A approuvé la définition de la nouvelle couverture des comptes, consistant en trois séries de données (comptes minimaux, comptes recommandés et autres comptes) permettant d'évaluer la couverture générale des comptes nationaux dans différentes régions. La Commission a convenu que les intitulés des trois séries de données devraient être plus neutres (voir sect. III ci-après);

c) Bien qu'elle ne se soit pas prononcée sur la question de savoir si les trois séries de données devraient remplacer les six phases d'application utilisées ces dernières années ou être considérées comme des séries de données supplémentaires, a reconnu que l'une et l'autre méthodes permettaient d'obtenir des éléments d'information suffisants pour déterminer quels pays et quelles régions avaient besoin d'une assistance technique pour mettre en oeuvre le SCN de 1993;

d) A convenu que la Division de statistique de l'ONU ne pouvait évaluer que la première série de données pour l'instant, puis la deuxième série en 2003, compte tenu du caractère provisoire de la nouvelle base de données sur les comptes nationaux (voir sect. III ci-après);

e) A conclu qu'il n'existait pas de solution simple au problème du renforcement de l'efficacité des groupes de discussion électroniques. Le caractère prioritaire des questions, l'existence d'un groupe manifestant un intérêt spécial pour le sujet et la méthode utilisée pour communiquer lorsque des mises à jour de ces groupes se produisaient semblent être des facteurs essentiels pour déterminer l'efficacité d'un groupe de discussion électronique (voir sect. II.B ci-après);

f) A encouragé le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale à réexaminer la question du traitement des biens intangibles et à lui faire rapport à ce sujet en 2002 (voir sect. II.A ci-après);

g) S'est dite satisfaite de la proposition du Groupe de travail intersecrétariats concernant l'approbation des manuels de groupes d'étude relatifs à la comptabilité nationale contenant des concepts qui divergent de ceux énoncés dans le SCN de 1993 (cette proposition vise à inclure un chapitre ou une annexe explicitant clairement et justifiant chacune des divergences);

h) A demandé au Groupe de travail intersecrétariats de prendre sans tarder une décision quant au traitement dans la comptabilité nationale des licences d'exploitation de téléphones cellulaires (voir sect. II.A ci-après).

2. La section II du présent rapport porte sur le traitement des licences d'exploitation de téléphones cellulaires et le débat mené sur des sujets qui pourraient éventuellement faire par la suite l'objet d'une procédure d'actualisation du SCN et ses conclusions. La section III fournit des éléments d'information sur l'évaluation de l'application du SCN de 1993. La section IV donne une présentation intégrée type des programmes de travail du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale visant à épauler l'application du SCN.

II. Mise à jour du SCN de 1993

A. Recommandation officielle concernant le traitement des licences d'exploitation de téléphones cellulaires

3. Vu le nombre de pays qui vendent des licences donnant le droit d'utiliser des ondes radioélectriques, le traitement des licences d'exploitation de téléphones cellulaires est désormais une question importante de comptabilité nationale. Après une réunion spéciale, qui s'est tenue à Washington en juin 2000, et comme suite aux débats menés à la réunion du Groupe de travail des comptes et bilans nationaux de l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), tenue en juin 2000, et à celle organisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en septembre 2000 sur la comptabilité nationale, le

Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale a convenu que ces licences devraient être traitées comme des biens intangibles (non produits) plutôt que comme des droits, un service ou une location. Il a également convenu, en ce qui concerne la question connexe de l'amortissement de leur coût, de recommander de continuer à ne le comptabiliser qu'à la rubrique « Compte des autres changements de volume d'actifs », conformément au SCN de 1993. En raison des objections soulevées par certains pays à sa trente-deuxième session, la Commission a demandé au Groupe de travail intersecrétariats d'examiner la question et d'arriver sans tarder à une décision.

4. En avril 2001, le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale a invité les pays et les experts intéressés à une réunion spéciale sur les téléphones cellulaires. Il s'agissait de la deuxième réunion que le Groupe de travail intersecrétariats organisait en moins d'un an sur la question des licences de téléphones cellulaires. Tous les membres du Groupe de travail intersecrétariats y ont participé. Les représentants du Royaume-Uni, des États-Unis, de l'Espagne, de la France, de l'Australie, de l'Italie et des Pays-Bas étaient présents ou avaient envoyé leurs observations. Les débats ont été fructueux. Ils ont permis d'apporter des éclaircissements concernant les questions soulevées et de faire le point des travaux de recherche devant être menés à l'avenir afin de se lancer dans une initiative plus vaste sur le traitement de tous les biens intangibles. Le Groupe de travail intersecrétariats a tiré un certain nombre de conclusions, qui ont été résumées dans un rapport provisoire, distribué pendant l'été 2001 aux membres de la Commission, qui devaient faire part de leurs observations le 29 novembre 2001 au plus tard. Huit membres de la Commission ont répondu à la Division de statistique de l'ONU. Quatre d'entre eux se disaient clairement favorables à la proposition faite par le Groupe de travail intersecrétariats; un acceptait le principe de la proposition (traiter les paiements de licence initiaux comme des ventes d'actifs) mais rejetait en partie la méthode adoptée pour sa mise en oeuvre (créer deux actifs différents); un semblait vouloir s'abstenir; un affirmait qu'il était prématuré de prendre une décision et le dernier s'opposait à la proposition en raison de toute une série d'arguments, notamment parce qu'elle est en contradiction avec le SCN actuel.

5. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale a soigneusement analysé les observations qu'il a reçues. Un des points qui a été débattu pendant l'examen est le fait que la méthode recommandée pour appliquer la décision (création d'un actif non-produit pour les licences) peut être remise en cause quand il s'agit de la transposer à d'autres cas, notamment aux actifs produits. D'autres traitements d'application doivent être analysés dans le contexte de la proposition qui est faite de mener des travaux plus vastes sur le traitement de tous les actifs non produits. Dans ce contexte, le Groupe de travail intersecrétariats n'exclut pas la possibilité d'apporter d'autres précisions au SCN à l'avenir.

6. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale estime que les six critères proposés dans le rapport sont suffisamment précis pour permettre d'aboutir à une comparabilité internationale du traitement des licences de téléphones cellulaires à court terme. Il convient de souligner à nouveau que le Groupe de travail intersecrétariats n'a pas décidé que toutes les licences de téléphones cellulaires devaient être traitées comme des ventes d'actifs. Pour chacun des six critères, les conditions permettant d'adapter le traitement au contexte économique d'un pays donné sont précisées. Une nouvelle annexe décrivant les cas en question a été attachée au rapport. Quand l'ensemble des critères est satisfait ou presque, le Groupe de travail intersecrétariats recommande vivement de traiter les licences de téléphones cellulaires comme des ventes d'actifs. Dans le cas contraire, on peut envisager de les traiter comme une location ou même d'opter pour un traitement mixte, comme dans les cas où les paiements initiaux sont comptabilisés avec d'autres paiements qui ne sont pas connus au moment de la première transaction. Si l'ensemble des critères est utilisé de manière cohérente, les variations dans la mise en oeuvre refléteront vraiment des situations économiques différentes.

7. À la date de la rédaction du présent rapport, il est à espérer qu'une fois que tous les membres de la Commission auront examiné les conclusions des récents débats menés par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, qui leur ont été envoyées le 21 décembre 2001, ils décideront d'une approche consensuelle concernant cette interprétation du SCN de 1993, afin que la communauté internationale puisse avancer sur cette

question en prévision d'un examen général de tous les actifs incorporels.

B. Débats et conclusions relatifs à d'autres questions

1. Traitement des coûts des transferts et de la plus-value foncière

8. Lors d'une réunion organisée conjointement par l'OCDE et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à Bangkok en mai 1998, le Département de statistique de Singapour a présenté un document sur le traitement des coûts des transferts de propriété des actifs recommandé dans le SCN de 1993. Les auteurs du document en question affirmaient que le principal problème que posait ce traitement était qu'ajouter les coûts des transferts à la valeur comptable du capital fausserait le calcul de la formation de capital. Dans le cas particulier où un grand nombre d'immeubles seraient vendus et achetés, l'ajout des coûts de transferts gonflerait artificiellement le capital national. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale a estimé que les points soulevés par le Département de statistique de Singapour méritaient un examen approfondi. Fin 1998, l'OCDE a donc créé un groupe de discussion électronique, chargé d'obtenir l'avis des spécialistes de la comptabilité nationale intéressés par la question. Le Groupe a reçu une douzaine d'articles.

9. L'animateur du Groupe de discussion électronique, Peter van de Ven (Statistics Netherlands), a conclu que, sachant que les arguments présentés pour et contre les recommandations formulées dans les directives internationales actuelles étaient aussi convaincants, il n'y avait pas de raison de modifier le traitement des coûts des transferts de propriété des actifs. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale en a discuté, s'est rallié à la conclusion de M. van de Ven et a décidé de conclure le débat sur la question en dissolvant le Groupe de discussion électronique.

2. Comptabilisation des intérêts échus

10. Dans le SCN de 1993, la comptabilisation des intérêts échus est régie par les conditions initialement convenues. Toutefois, étant donné que les taux d'intérêt du marché évoluent et que les contrats changent de mains, différentes perspectives se font jour : l'optique

du débiteur, par rapport au contrat initial, le point de vue du créancier au moment où il conclut un contrat et la position du créancier vis-à-vis de la continuité d'un contrat. Plusieurs intervenants ont préconisé des modifications concernant cette dernière perspective. Un groupe de discussion électronique animé par le Fonds monétaire international (FMI) dispose d'un site consacré à l'examen de cette question. Dans des réunions d'experts récemment organisées par l'OCDE, EUROSTAT et le FMI, la majorité des intervenants se sont déclarés favorables au maintien des directives du SNC de 1993. Toutefois, les discussions se poursuivent au sein du FMI, qui soumettra un document de travail à la réunion du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, prévue pour avril 2002.

3. La comptabilisation des intérêts en période d'inflation élevée

11. L'examen de cette question a été confié à un groupe de discussion électronique animé par la Banque mondiale. En l'absence de communications nouvelles et d'un accord, le Groupe de travail intersecrétariats a décidé de mettre un terme aux travaux du groupe de discussion et suggéré que la question soit réexaminée par le futur groupe consultatif d'experts auprès du Groupe de travail intersecrétariats.

4. Caisses de retraite non capitalisées pour les fonctionnaires

12. La question des caisses de retraite non capitalisées pour les fonctionnaires a été examinée lors de la révision du SNC de 1993. Il a été décidé de ne pas relancer les discussions jusqu'à ce qu'une évolution intervienne dans ce domaine. Le FMI déterminera s'il convient de constituer un groupe de discussion électronique pour l'examen de cette question.

5. Options d'achat d'actions

13. La question du traitement des options d'achat d'actions a été confiée à un groupe de discussion électronique animé par l'OCDE. Lors d'une réunion de l'organisation sur la comptabilité nationale, tenue en octobre 2001, les experts sont convenus que les options d'achat d'actions pourraient être incorporées dans la rémunération des employés, mais aucun consensus clair ne s'est dégagé sur la période de comptabilisation. Le Groupe de travail intersecrétariats a jugé nécessaire de procéder à des consultations avec des experts du

monde entier. À l'issue de ces consultations, un document précisant le traitement des options d'achat d'actions sera affiché sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU.

6. Comptabilisation des prêts non productifs

14. Concernant la comptabilisation des prêts non productifs, les autorités thaïlandaises avaient demandé au Groupe de travail intersecrétariats dans quelle mesure les intérêts non versés devaient être comptabilisés [les services d'intermédiation financière mesurés indirectement sur ces intérêts étant susceptibles d'affecter le produit intérieur brut (PIB)]. Le FMI a précisé, dans un document, que le SCN de 1993, d'autres manuels internationaux de statistiques et les normes internationales de comptabilité ne proposaient pas de critères clairs permettant de définir les prêts non productifs. Le Groupe de travail intersecrétariats est convenu que la question devait être inscrite dans un programme de recherche à long terme. Il a aussi estimé que même si le SCN de 1993 n'abordait pas explicitement la question, la logique voulait que des intérêts soient comptabilisés sur les prêts non productifs tant que ces derniers n'avaient pas été liquidés ou annulés. D'autre part, il fallait encourager les pays à joindre aux comptes nationaux des articles pour mémoire précisant la valeur des provisions à arrêter concernant les intérêts non productifs et les intérêts exigibles. Le FMI envisage de faire examiner ces questions par un groupe de discussion électronique.

7. Comptabilisation des accords de rachat

15. La question des accords de rachat de titres, d'or, etc., accompagnés ou non d'un versement de liquidités, a été soulevée par le FMI. Pour le SCN de 1993, les accords de rachat sont des prêts garantis et constituent de nouveaux actifs financiers, à moins qu'ils n'impliquent des obligations bancaires considérées comme de la monnaie au sens large, auquel cas ils devront être comptabilisés comme des dépôts. Cette comptabilisation a été adoptée à une époque où l'on estimait qu'il ne se produisait pas nécessairement un changement de propriété et que l'acquéreur d'un titre n'avait peut-être pas le droit de le vendre. Le FMI note toutefois que les pratiques du marché ont évolué depuis l'élaboration du SCN de 1993, qu'il se produit un changement juridique de propriété dans presque tous les cas et que la partie qui acquiert des titres dans le

cadre d'un accord de rachat a le droit de les vendre. Le Fonds s'est donc demandé s'il fallait continuer de traiter les accords de rachat comme des prêts garantis et a proposé une révision du traitement des accords de swap portant sur l'or. Pour les autres transactions apparentées à des accords de rachat (prêts de titres, prêts ou dépôts d'or), le SCN de 1993 ne fournit pas d'indications. Le FMI recommande que ces transactions soient également examinées. Toutes ces questions figureront au programme de travail du Groupe de travail intersecrétariats.

8. Assurance et réassurance

16. L'OCDE a informé le Groupe de travail intersecrétariats qu'il souhaitait constituer un groupe de travail pour examiner les problèmes relatifs à l'assurance et à la réassurance. EUROSTAT a exprimé le même intérêt.

9. Marques de commerce et franchises

17. Le Sous-Groupe technique sur la classification centrale des produits a soumis à l'approbation du Groupe de travail intersecrétariats son projet visant à comptabiliser les marques de commerce et les franchises comme les entités brevetées, ainsi qu'il est mentionné à l'annexe I, paragraphe 69 du SCN de 1993 et dans la prochaine mise à jour de la Classification centrale des produits. Les marques de commerce et les franchises ne sont pas abordées dans la classification des entités patentées effectuée par le Groupe de travail intersecrétariats et figurant dans les mises à jour de la version Internet du SCN de 1993. Aux termes des dispositions prévues à l'annexe I du SCN de 1993 appuyées par le Sous-Groupe, les paiements effectués au titre de l'utilisation des marques commerciales et des franchises seront considérés comme la rémunération d'un service et non comme des revenus de patrimoine.

C. Groupe consultatif d'experts auprès du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

18. À la trente-deuxième session de la Commission, plusieurs membres ont préconisé la constitution d'un groupe consultatif d'experts auprès du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. La mise en place de ce groupe a également été examinée lors des réunions du Groupe de travail tenues

en 2001. Le Groupe de travail propose la création d'un groupe consultatif d'experts qui serait principalement chargé de donner des avis au Groupe de travail sur des questions méthodologiques et de l'aider à apporter des réponses à un certain nombre de questions. Les principales caractéristiques de ce groupe consultatif seront sa représentativité mondiale et la large couverture des différents volets de la comptabilité nationale. Le projet de mandat du groupe figure à l'annexe II.

D. Travaux des groupes de discussion électronique

19. Le Groupe de travail intersecrétariats a constitué un certain nombre de groupes de discussion électronique chargés d'entreprendre et d'évaluer la recherche sur des questions intéressant la comptabilité nationale. Ces groupes affichent un ou plusieurs documents relatifs à ces questions sur le site Internet de l'organisation qui anime les discussions, site qui est relié à celui que la Division de statistique de l'ONU consacré à la comptabilité nationale, à l'adresse suivante : <<http://www.un.org/Depts/unsd/nataacts/>>. L'animateur du groupe analyse les interventions et détermine s'il s'en dégage un consensus et quelles sont les principales conclusions et recommandations, lesquelles sont transmises au Groupe de travail intersecrétariats pour appréciation.

20. Le fonctionnement d'un certain nombre de groupes de discussion électronique constitués sous l'égide du Groupe de travail intersecrétariats s'est révélé décevant. La participation et les retours d'informations ont été limités, ce qui n'a guère permis aux groupes de parvenir à des conclusions ou de faire progresser leurs travaux. Le Groupe de travail intersecrétariats a proposé de corriger cette situation par la mise en place des mesures suivantes :

- a) Les groupes de discussion électronique devraient pratiquement être des groupes de travail à la composition bien précise, dirigés par un animateur;
- b) Les groupes de discussion électronique devraient se voir définir des tâches, des produits et des résultats précis;
- c) Des délais précis devraient être fixés d'une part aux groupes de discussion électronique pour mener à bien leur tâche, et d'autre part aux animateurs pour présenter les résultats des travaux de leurs groupes;

d) Les animateurs devraient connaître à fond les questions abordées et observer le principe de la neutralité dans les cas de controverse;

e) Le Groupe de travail intersecrétariats devrait définir le mandat des animateurs, dont le rôle revêt une importance particulière pour la réussite des travaux des groupes;

f) Une des tâches primordiales des animateurs consistera à recruter les membres des groupes de discussion;

g) Les documents et les interventions, accompagnés de synthèses établies par les animateurs, devront être mis à disposition par l'intermédiaire des groupes et par le truchement du courrier électronique.

III. Évaluation de l'application du SCN de 1993

21. Afin de mieux évaluer la mesure dans laquelle les pays ont appliqué le SCN de 1993, on a identifié trois grandes dimensions qu'il convient d'examiner : a) la couverture des comptes; b) l'application des concepts sur lesquels repose le SCN de 1993; et c) les questions de qualité. S'agissant de la couverture des comptes, une évaluation de la série des comptes minimaux a été soumise à la Commission à sa trente-deuxième session, et la deuxième série des comptes recommandés sera examinée après 2003 par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU du fait du caractère transitoire de la nouvelle base de données sur la comptabilité nationale. Les questions relatives à l'application du SCN et à la qualité sont examinées dans les paragraphes qui suivent.

A. Version révisée du questionnaire sur l'application conceptuelle

22. La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a procédé à un essai pilote du questionnaire sur l'application conceptuelle, et prévoit de conduire une enquête mondiale avec la version révisée du questionnaire sur l'application conceptuelle en 2002 et d'en rendre compte à la Commission de statistique en 2003. La version révisée du questionnaire figurant dans l'annexe I a une portée limitée et suscite des réponses simples du type oui/non/en partie avec quelques précisions si nécessaire. Son objectif est de déterminer

dans quelle mesure les grands concepts du SCN de 1993 touchant le volume du PNB, la formation brute de capital ou le revenu national brut ont été appliqués. Il n'a pas pour vocation de mesurer les modalités d'application du concept ni la qualité des données utilisées. Chaque question s'accompagne d'une explication et de références au SCN de 1993.

B. Évaluation de la qualité des données utilisées dans la comptabilité nationale

23. Le cadre d'évaluation de la qualité des données utilisées dans la comptabilité nationale a été étoffé à partir des observations des statisticiens de divers pays, d'experts d'organisations internationales et de données d'expérience. En juillet 2001, une version a été adoptée qui est conforme – dans la mesure du possible et selon qu'il convient – aux cadres utilisés pour d'autres statistiques macroéconomiques (balance des paiements, finances publiques, statistiques monétaires et statistiques des prix). Le FMI utilise ces cadres pour inclure une évaluation de la qualité des données dans ses rapports sur l'application des normes et des codes. Il les emploie également comme critère d'attribution d'une assistance technique et comme outil de suivi de cette assistance.

24. Ce cadre est aussi utilisé en dehors du FMI. Comme il recouvre les aspects les plus importants du système statistique et les organise en un cadre systématique, il peut être utilisé dans divers domaines des statistiques, comme le démontre son adoption par la Banque mondiale pour évaluer les statistiques sur les dépenses des ménages et des consommateurs dans le cadre de la mesure de la pauvreté. Il est prévu d'étendre l'application à d'autres statistiques sociodémographiques. Le cadre peut aussi être employé, par exemple, par les offices nationaux de statistique et d'autres utilisateurs aux fins d'auto-évaluation. Enfin, comme sa méthode recouvre l'organisation d'une unité statistique, ses politiques et ses procédures, et les caractéristiques des produits statistiques, des travaux sont en cours sous les auspices du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle pour adopter cette méthode afin de dériver des indicateurs de développement dans le domaine statistique.

25. Bien que la mise au point de cadre d'évaluation de la qualité des données soit envisagée au titre de nouvelles consultations avec les autres parties

intéressées, le FMI a l'intention de conserver la version de juillet 2001 à moyen terme.

IV. Coordination des programmes de travail sur l'application du SCN de 1993

A. Programme de recherche, développement conceptuel et méthodologique

1. Traitement des actifs incorporels non produits

26. Plusieurs questions nouvelles concernent des biens incorporels non produits (outre les téléphones mobiles) comme les licences de taxi et les permis de pêche et d'autres systèmes juridiques qui ne sont peut-être pas suffisamment pris en compte dans le SCN de 1993. Il est donc important d'examiner ces questions de manière approfondie. Une réunion de l'OCDE sur la comptabilité nationale tenue en octobre 2001 a recommandé que le Groupe de Canberra soit de nouveau réuni sous la conduite de l'OCDE et de l'Office australien de statistique pour examiner les problèmes. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale a appuyé la recommandation de l'OCDE. Il reste à attribuer la responsabilité des travaux de recherche.

2. Guide des institutions à but non lucratif

27. Le guide des institutions à but non lucratif a pour objet de regrouper en un seul secteur toutes les institutions à but non lucratif, actuellement réparties entre plusieurs secteurs institutionnels dans le SCN de 1993, afin de développer les données relatives à ces institutions. Le projet de guide est actuellement révisé par le Centre d'études sur la société civile de l'Université John Hopkins, après avoir fait l'objet d'observations lors d'une réunion de groupes d'experts tenue en juillet 2001 à New York sous les auspices de la Division de statistique de l'ONU. Un chapitre présentant les différences entre le SCN de 1993 et le guide sera soumis à l'approbation du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale avant d'être publié par la Division de statistique.

3. Guide révisé sur la comptabilité environnementale

28. Le projet révisé de guide relatif au Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SEEA-2000), qui doit remplacer le SEEA de 1993 est en cours de révision, à l'issue d'une réunion de groupe d'experts tenue en mai 2001. Un groupe des Amis du Président a été constitué afin d'examiner le projet final et de parachever la révision. Le projet final devrait être soumis pour approbation par la Commission et copublié par les cinq organisations suivantes : OCDE, FMI, Commission des Communautés européennes, Banque mondiale et Organisation des Nations Unies.

4. Autres sujets de recherche

29. Les sujets ci-après resteront inscrits au programme de recherche du Groupe de travail intersecrétariats : options sur titres, accords de rachat, assurance, prêts non productifs, comptabilité d'exercice des intérêts, régimes de retraite sans capitalisation pour les agents de la fonction publique et traitement des intérêts en cas d'inflation élevée.

B. Présentation intégrée des programmes de travail du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

30. Les annexes III et IV présentent la synthèse des programmes de travail des organes membres du Groupe de travail à l'appui de l'application du SCN, selon le même format type utilisé dans les rapports précédents du Groupe de travail. L'annexe III contient une liste actualisée des manuels et autres documents d'appui, tandis que l'annexe IV contient une liste actualisée des réunions et activités de recherche.

V. Thèmes de discussion

31. La Commission est invitée à exprimer son point de vue sur les points suivants :

a) Projet de création d'un groupe consultatif d'experts auprès du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale;

b) Proposition tendant à demander au Groupe de Canberra sur le capital social d'étudier les actifs incorporels;

c) Propositions tendant à renforcer les activités des groupes de discussion électronique afin de favoriser la recherche et la discussion au sujet des questions théoriques liées au SCN.

Annexe I

Version révisée du questionnaire relatif à l'application du SCN

Les statistiques de comptabilité nationale publiées par votre pays comprennent-elles actuellement des estimations pour les éléments suivants :

	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement (préciser)</i>	<i>Sans objet</i>
Éléments ayant une incidence sur le niveau du produit intérieur brut (PIB)				
<i>Formation brute de capital (FBCF)/production</i>				
1. Les dépenses militaires des administrations publiques consacrées à des actifs fixes pouvant servir à des usages civils sont-elles comprises dans la FBCF?				
2. La consommation de capital fixe est-elle comptabilisée pour tous les actifs fixes des administrations publiques (aéroports, routes, hôpitaux, installations portuaires, ouvrages hydrauliques et autres constructions, à l'exception des structures)?				
3. La prospection minière et pétrolière, lorsqu'elle est couronnée de succès, est-elle intégralement enregistrée dans le compte de capital?				
4. La prospection minière et pétrolière, lorsqu'elle n'est pas couronnée de succès, est-elle intégralement enregistrée dans le compte de capital?				
5. Les dépenses pour l'acquisition de logiciels sont-elles comptabilisées dans la FBCF?				
6. Les dépenses afférentes au développement de logiciels, pour compte propre et pour la vente, sont-elles comptabilisées dans la FBCF et dans la production?				
7. Les dépenses afférentes aux oeuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales sont-elles comptabilisées dans la FBCF et les dépenses afférentes à leur exploitation dans la production?				
8. Les dépenses en objets de valeur sont-elles comprises dans la FBCF?				
9. La croissance naturelle des forêts cultivées est-elle enregistrée dans la production et dans la FBCF?				
10. Le coût des services d'intermédiation financière mesuré indirectement est-il reporté sur les utilisateurs ^a ?				

	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement (préciser)</i>	<i>Sans objet</i>
11. Le SCN de 1993 étend la production des ménages à des biens qui ne sont pas fabriqués à partir de produits primaires – ces biens sont-ils comptabilisés dans la production?				
12. Le SCN de 1993 étend le champ de la production des ménages à tous les biens qui sont fabriqués par les ménages, en vue ou non de la vente – ces biens sont-ils comptabilisés dans la production?				
<i>Estimations en volume</i>				
13. Les estimations en volume sont-elles établies au moyen d'indices-chaînes, avec des pondérations variant chaque année?				
<i>Cotisations sociales/assurances sociales</i>				
14. Les cotisations sociales directes (maladie, chômage, retraite et autres) à la charge des entreprises sont-elles imputées à titre de rémunération des salariés et comptabilisées comme cotisations à des plans d'assurance sociale?				
15. Dans le cas de l'assurance dommages, les estimations comprennent-elles les suppléments de primes ou sont-elles établies seulement sur la base des primes moins les sinistres?				
16. Dans le cas de l'assurance-vie, les estimations comprennent-elles les suppléments de primes ou sont-elles établies seulement sur la base des primes moins les sinistres?				
Éléments ayant une incidence sur le revenu national brut (RNB)				
17. Y a-t-il des estimations des bénéfices réinvestis dans le compte du reste du monde?				
18. Les envois de fonds des travailleurs expatriés sont-ils exclus de RNB?				
Éléments sans incidence sur le PIB/RNB				
<i>Évaluation de la production</i>				
19 a) La production et la valeur ajoutée sont-elles mesurées aux prix de base ^a ?				
19 b) La production et la valeur ajoutée sont-elles mesurées au coût à la production ^a ?				
19 c) La valeur ajoutée est-elle mesurée en fonction du coût des facteurs ^a ? (ne fait pas partie du SNC de 1993)				

	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement (préciser)</i>	<i>Sans objet</i>
<i>Consommation finale</i>				
20. La dépense de consommation finale des administrations publiques est-elle ventilée en consommation individuelle et consommation collective?				
Application du SCN de 1993				
21. Dans l'éventualité où le Système de comptabilité nationale de 1993 n'aurait pas été appliqué à la comptabilité nationale officiellement publiée par votre pays, quand celui-ci envisage-t-il de fournir des statistiques établies sur la base de ce système? (Indiquer l'année.)				

^a Ces questions sont posées pour information seulement étant donné que le SCN de 1993 permet des variantes.

Annexe II

Mandat du Groupe consultatif d'experts du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Introduction

À sa réunion technique, tenue à Genève les 15 et 16 octobre 2001, le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale a décidé de proposer à la Commission de statistique de créer un groupe consultatif d'experts, en vue d'aider le Groupe de travail à débattre de certaines questions théoriques concernant la comptabilité nationale, et de le conseiller sur les propositions à soumettre à la Commission dans ce domaine.

Rôle

Le Groupe consultatif d'experts aura pour tâche principale d'examiner les questions théoriques portées à l'attention du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (il s'agira de préciser et d'aménager le Système de comptabilité nationale de 1993) et de trouver des réponses à ces questions.

Le Groupe d'experts aura un rôle purement consultatif et n'empiétera pas sur les attributions du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale telles que définies par la Commission.

Composition

La composition du Groupe d'experts doit être représentative de la communauté mondiale et englober toutes les régions du monde.

Cette composition doit également être représentative de divers domaines de la comptabilité nationale tels que les ressources et les emplois, les comptes de revenus, la comptabilité financière et les bilans, la mesure des prix et des volumes, les comptes du reste du monde et les comptes trimestriels.

Les membres du groupe d'experts seront choisis individuellement, en fonction de leur expérience de la comptabilité nationale – qu'il s'agisse du domaine qui leur est propre, mais aussi de l'ensemble des questions –, de façon à contribuer aussi aux débats qui se tiendront sur des sujets sortant de leur compétence au sens étroit.

Le Groupe d'experts aurait intérêt à faire appel à des experts d'organismes statistiques (notamment les

organismes les plus performants, comme les banques centrales en charge de la comptabilité nationale), ce qui lui permettrait de tirer parti de compétences institutionnelles étendues.

À cette fin, les membres des organismes statistiques participant au groupe d'experts devront avoir acquis un niveau de compétence qui leur permette d'accéder à des domaines autres que leur domaine de spécialisation. Les participants visés seront donc probablement des directeurs de services de comptabilité nationale.

Tous les membres du groupe d'experts, y compris les experts des organismes statistiques, exerceront leurs fonctions à titre personnel et non en tant que représentant de leur organisme. Pour favoriser des débats approfondis, le groupe d'experts ne devra pas comprendre plus de 10 membres.

Organisation

Le Groupe d'experts tiendra ses débats par la voie électronique (téléconférences par Internet et courrier électronique, par exemple). Il se réunira également, le cas échéant, pas plus d'une fois par an. Ces réunions seront d'autant plus utiles qu'elles se tiennent en marge d'une réunion semestrielle du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale.

Les membres du Groupe de travail intersecrétariats participeront pleinement aux réunions du Groupe consultatif d'experts. Le Président du Groupe de travail intersecrétariats^a organisera et présidera les réunions du Groupe d'experts, et la Division de statistique de l'ONU fera office de secrétariat.

^a Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale est présidé par l'une de ses institutions membres, par roulement annuel.

Financement

Les réunions et les téléconférences seront prises en charge par l'une des organisations du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale.

Les experts des pays développés devront financer eux-mêmes leur participation aux réunions, tandis que les frais de déplacement et les indemnités journalières de subsistance des autres experts seront partagés entre les membres du Groupe de travail intersecrétariats. Les services d'experts ne seront pas rémunérés.

Annexe III

**Manuels, précis et documentation concernant
la mise en oeuvre du Système de comptabilité nationale
établis par les organisations membres du Groupe de travail
intersecrétariats sur la comptabilité nationale^a**

<i>Manuels, précis, recueils et logiciels destinés à faciliter la comptabilité nationale</i>	<i>Organisation membre du Groupe de travail intersecrétariats responsable de la publication</i>	<i>États d'avancement</i>	<i>Date de publication</i>
1. <i>Manuel de l'utilisation de la macrocomptabilité pour l'analyse politique</i>	Division de statistique de l'ONU	Donné à publier en décembre 1999	2002
2. <i>Manuel sur les institutions sans but lucratif, avec la collaboration de l'Université Johns Hopkins</i>	Division de statistique de l'ONU	Version définitive des chapitres disponible sur Internet pour être examinés par les organisations membres du Groupe de travail	2002
3. <i>Manual on Government Finance Statistics</i> : révision de la version de 1986	FMI	Disponible sur Internet; version imprimée prête en décembre 2001	2001
4. <i>Guide de l'élaboration du SCN de 1993 : introduction pratique</i>	Division de statistique de l'ONU	Version préliminaire de chapitres et d'exercices en cours de révision en fonction d'observations reçues de membres du Groupe de travail	2002
5. <i>Comptabilité écologique et économique intégrée des pêches</i> (en coopération avec la FAO et l'UNU)	Division de statistique de l'ONU	Version préliminaire de certains chapitres	2002
6. Manuel sur l'établissement des tableaux d'entrées-sorties selon le SEC 1995	EUROSTAT	En cours	2002
7. <i>Manuel des comptes nationaux trimestriels</i>	FMI	Version anglaise parue Versions espagnole et française en cours d'impression Version russe en cours de traduction	Mai 2001 Décembre 2001 Mars 2002

<i>Manuels, précis, recueils et logiciels destinés à faciliter la comptabilité nationale</i>	<i>Organisation membre du Groupe de travail intersecrétariats responsable de la publication</i>	<i>États d'avancement</i>	<i>Date de publication</i>
8. <i>Foreign Trade Statistics Operational Manual</i>	Division de statistique de l'ONU	Donné à publier en 2001	2002
9. <i>Handbook on Prices and Volumes</i>	EUROSTAT	Disponible sur le site Web d'EUROSTAT	2001
10. <i>Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé</i> (en coopération avec le Groupe de travail intersecrétariats sur le compte satellite du tourisme)	OMT/OCDE/ EUROSTAT/ Division de statistique de l'ONU	Paru	2001
11. <i>Manuel sur les statistiques relatives au capital social</i> (en coopération avec le Groupe de Canberra sur les statistiques relatives au capital social)	OCDE	Paru	2001
12. <i>Manuel des statistiques du commerce international des services</i> (en coopération avec l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services)	EUROSTAT/FMI/ Division de statistique de l'ONU/CNUCED/ OMT	Adopté par la Commission de statistique en 2001, donné à publier	2002
13. <i>Système de comptabilité économique et environnementale intégrée</i> (2000) (en coopération avec le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale)	EUROSTAT/ OCDE/Division de statistique de l'ONU/Banque mondiale	Présentation à la Commission de statistique prévue en 2002	2002
14. <i>OECD Productivity Manual</i>	OCDE	Examen de la version préliminaire des chapitres par le Groupe de travail statistique du Comité de l'industrie de l'OCDE en novembre 2000	2001

Note : On trouvera à l'annexe IV une liste des acronymes utilisés.

^a On trouvera dans les documents E/CN.3/2001/7 et E/CN.3/2000/2 la liste des publications parues avant 2001.

Annexe IV

Résumé des activités relatives au SCN menées par les organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

<i>Organisation membre du Groupe de travail</i>	<i>I Réunions, séminaires et ateliers, cours de formation, etc.</i>	<i>II Activités de recherche visant à résoudre les problèmes théoriques et pratiques de l'application du SCN de 1993</i>
---	---	--

A. Organisations internationales

- | | | |
|-------------|---|--|
| 1. EUROSTAT | <ul style="list-style-type: none"> a) Cours de formation de statisticiens européens sur le SEC de 1995 b) Groupe de travail sur la comptabilité nationale (trois fois par an) c) Atelier sur les PPA pour les pays de l'ouest des Balkans, organisé en collaboration avec l'OCDE, l'AELE et la CEE | <ul style="list-style-type: none"> a) Examen de l'attribution des services d'intermédiation financière mesurés indirectement selon le SEC de 1995 b) Mise au point de méthodes de comptabilité nationale de l'environnement c) Examen des méthodes utilisées par les États membres pour établir les comptes selon le SEC de 1995; établissement des inventaires (1999-2000) d) Équipe spéciale sur la mesure et le traitement des logiciels informatiques dans la comptabilité nationale e) Équipe spéciale sur l'évaluation de l'exactitude des statistiques de comptabilité nationale f) Mesure du déficit et de la dette des administrations publiques g) Coopération avec les pays en voie d'adhésion concernant la mise en oeuvre du SEC de 1995 |
| 2. FMI | <ul style="list-style-type: none"> a) Cours de comptabilité nationale portant sur la théorie et la pratique du SCN de 1993 : Singapore Training Institute (statistiques des prix), 6 avril-4 mai 2001; programme régional de formation avec le Fonds monétaire arabe (comptabilité nationale), 6-18 octobre 2001; Institut du FMI (comptabilité nationale), Washington, 29 octobre-7 décembre 2001; Singapore Training Institute (comptabilité nationale trimestrielle), deux semaines en septembre 2002; Institut du FMI (comptabilité nationale), Washington, quatre semaines en octobre-novembre 2002 | |

Organisation membre
du Groupe de travail

I
Réunions, séminaires et ateliers, cours de formation, etc.

II

Activités de recherche visant à résoudre les problèmes théoriques
et pratiques de l'application du SCN de 1993

b) Séminaire sur la comptabilité nationale trimestrielle (à des intervalles irréguliers)

c) Cours de formation sur les statistiques des prix (prix à la consommation, prix à la production et prix courants) et sur leurs liens avec la comptabilité nationale : Saint-Kitts-et-Nevis, 26 février-9 mars 2001; Singapore Training Institute, 11-22 juin 2001

d) Cours périodiques sur les statistiques de la balance des paiements, les statistiques des finances publiques et les statistiques monétaires ayant trait à la comptabilité nationale et les liens entre ces systèmes statistiques spécialisés et la comptabilité nationale

3. OCDE

a) Réunions annuelles de l'OCDE sur la comptabilité nationale (Paris, 26-29 septembre 2000; 9-12 octobre 2001)

b) Réunion d'experts de l'OCDE et d'EUROSTAT sur les statistiques du commerce international des services (Paris, 11 et 12 décembre 2001)

c) Séminaire organisé par l'OCDE et la Banque mondiale sur l'application des parités des pouvoirs d'achat et ses méthodes (Washington, janvier/février 2001)

d) Réunion du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale étendu, organisée par Statistics Netherlands, en vue d'examiner le projet complet de Système de comptabilité environnementale et économique intégrée de 2000 (Voorburg, février 2001)

e) Réunion organisée conjointement par la CEE, l'OCDE et EUROSTAT sur la comptabilité nationale (Genève, 24-26 avril 2002)

a) Poursuite des recherches en vue de l'élaboration de méthodes permettant de prendre en compte les effets de l'épuisement des ressources naturelles et de la dégradation de l'environnement dans le cadre du SCN de 1993

b) Travaux de recherche sur l'économie non observée

Organisation membre du Groupe de travail	I Réunions, séminaires et ateliers, cours de formation, etc.	II Activités de recherche visant à résoudre les problèmes théoriques et pratiques de l'application du SCN de 1993
4. Division de statistique de l'ONU	<p>a) Réunions d'un sous-groupe technique de l'ONU sur les classifications (Luxembourg et New York, 2001 et 2002)</p> <p>b) Réunion d'un groupe d'experts sur les classifications économiques et sociales internationales (New York, juin 2001)</p> <p>c) Réunion d'un groupe d'experts de l'ONU chargé de réviser le <i>Manuel consacré aux institutions à but non lucratif</i> (New York, juillet 2001)</p> <p>d) Ateliers organisés en coopération avec la CEPALC et la CESAO concernant l'application du SCN de 1993 (2001 et 2003)</p> <p>e) Atelier organisé en coopération avec l'ANASE sur les tableaux entrées-sorties (Jakarta, 2002)</p> <p>f) Ateliers organisés en coopération avec la CEPALC et la CESAO concernant les classifications (2003)</p> <p>g) Atelier organisé en coopération avec l'ANASE concernant les classifications (Hanoï, 2002)</p>	<p>a) Projet d'étude des institutions à but non lucratif, mené conjointement avec l'Université Johns Hopkins</p> <p>b) Poursuite des travaux sur l'élaboration d'un système de comptabilité économique et environnementale intégrée</p> <p>c) Poursuite des travaux sur l'élaboration et l'affinement de la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et de la classification centrale des produits (CPC)</p>
5. Banque mondiale	<p>a) Séminaire organisé par la Banque mondiale et l'OCDE sur l'application des parités des pouvoirs d'achat et ses méthodes (Washington, janvier/février 2001)</p> <p>b) Séminaire/réunion d'experts concernant le Programme de comparaison internationale (réunion de groupe d'experts de cinq jours, Washington, janvier/février 2001)</p>	<p>a) Mesure de la pauvreté à l'aide des parités des pouvoirs d'achat établies pour certains niveaux de revenus</p> <p>b) Projets concernant la compilation pour le projet de comparaison internationale (PCI), notamment :</p> <p>i) Mise au point d'un cadre pour l'enquête;</p> <p>ii) Recherche sur la façon de relier les estimations régionales des PPA pour générer des estimations de PPA cohérentes à l'échelle mondiale;</p> <p>iii) Recommandations relatives à l'utilisation de coefficients de pondération si le SCN ne comporte pas de données détaillées sur les dépenses;</p>

Organisation membre
du Groupe de travail

I
Réunions, séminaires et ateliers, cours de formation, etc.

II

Activités de recherche visant à résoudre les problèmes théoriques
et pratiques de l'application du SCN de 1993

- iv) Recherche concernant les services ne pouvant pas être comparés (par exemple, santé et éducation);
- v) Intégration du PCI avec le programme statistique national;
- vi) Intégration du PCI et du projet de comparaison internationale de la production et de la productivité, les approches des PPA axées sur les dépenses et la production;
- vii) Les PPA pour les groupes défavorisés
- c) Développement d'un logiciel de relevé des prix pour le PCI et l'indice des prix à la consommation

B. Commissions régionales

6. CEA a) Ateliers organisés conjointement par la CEA et la Division de statistique de l'ONU sur l'application du SCN de 1993 (Addis-Abeba, 2003)
7. CEE a) Réunions communes CEE/OCDE/EUROSTAT sur la comptabilité nationale, Genève, 26-28 avril 2000 et avril 2002
- b) Consultations entre la CEE, l'OCDE et EUROSTAT au sujet du Programme européen de comparaison (Genève, novembre 2001 et octobre 2002)
- c) Atelier organisé conjointement par la CEE, l'OCDE et CEI-STAT sur la comptabilité nationale dans les pays de la CEI (Moscou, mai 2003)
8. CEPALC a) Cours internationaux de formation à la comptabilité nationale, donnés par le Centre d'études monétaires latino-américaines (CEMLA), parrainés par l'Institut mexicain de statistique (INEGI) (19-23 février 2001); cours sur la balance des paiements, organisé par la Banque centrale du Costa Rica (23 avril-4 mai 2001); cours sur les statistiques monétaires et financières organisé par le FMI et le CEMLA (Mexico, 19 novembre-7 décembre 2001)
- a) Projet sur le stock de capital, à l'intention des pays en transition; études de cas sur les méthodes utilisées; amélioration des méthodes d'estimation
- b) Poursuite de l'appui au Programme européen de comparaison dans le cadre du Programme de comparaison internationale (PCI)
- c) Enquête sur les pratiques nationales en matière d'estimation des activités occultes et informelles pour la comptabilité nationale
- a) Enquête sur le système statistique pour l'application du SCN de 1993 (août-novembre 2001)

Organisation membre
du Groupe de travail

I
Réunions, séminaires et ateliers, cours de formation, etc.

II

Activités de recherche visant à résoudre les problèmes théoriques
et pratiques de l'application du SCN de 1993

b) Ateliers sous-régionaux sur le PCI pour les pays du MERCOSUR, le Chili et la Bolivie, organisés par l'Institut national de statistique (La Paz, avril 2001) et par la CEPALC (Santiago, 16-20 août 2001)

c) Atelier commun CEPALC/OMT/ Institut espagnol d'études touristiques sur le compte satellite du tourisme (Santiago, 2-4 septembre 2001)

d) Séminaire commun CEPALC/Division de statistique de l'ONU/Banque centrale du Chili sur les utilisations de la comptabilité nationale (Santiago, 12-15 novembre 2001)

e) Atelier régional sur les statistiques environnementales (Santiago, 10-12 décembre 2001)

9. CESAP

b) Septième enquête sur l'application du SCN de 1993 (septembre-novembre 2001)

c) Harmonisation des indices des prix à la consommation dans les pays du MERCOSUR, la Bolivie et le Chili : méthodologie et résultats de l'enquête pilote; ensemble de produits représentatifs pour un panier de consommation; glossaire terminologique de l'indice des prix à la consommation

a) En coopération avec la Banque mondiale et l'OCDE, poursuite de l'appui au Programme de comparaison internationale dans la région Asie-Pacifique

10. CESAO

a) Atelier organisé conjointement par la CESAO et la Division de statistique de l'ONU sur l'application du SCN de 1993 (Beyrouth, 22-26 octobre 2001)

b) Atelier organisé conjointement par la CESAO et la Division de statistique de l'ONU sur les classifications (Beyrouth, 2003)

Sigles utilisés dans les annexes III et IV

ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEI	Communauté d'États indépendants
CEI-STAT	Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
EEE	Espace économique européen
EUROSTAT	Office statistique des Communautés européennes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
MERCOSUR	Marché commun du Sud
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMT	Organisation mondiale du tourisme
PCI	Programme de comparaison internationale
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
SCEE	Système de comptabilité économique et environnementale intégrée
SEC	Système européen de comptabilité économique intégrée
UE	Union européenne
UNU	Université des Nations Unies